



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUETILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUETILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 13/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Dominique CATEL, Alain DEHAIS

**Etaient Absents :** Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
M. Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Alain RASSET

**Secrétaire de séance :** M. Alain DEHAIS

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18

**OBJET :**

**LABEL VILLE PRUDENTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Fasquel de l'Association Prévention Routière est venu lui présenter le label Ville Prudente. Ce label permet de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routière.

Le label Ville Prudente comporte 5 niveaux. Le niveau de labellisation est défini après l'examen d'un premier questionnaire rempli en ligne par les collectivités, puis d'une visite terrain menée par les bénévoles de l'association. Le questionnaire porte sur plusieurs thèmes. Parmi ceux-ci, les aménagements ou encore les actions de formation et de sensibilisation aux risques routiers.

Les communes candidates au label bénéficient de fiches pratiques afin d'améliorer continuellement leur politique de prévention et de sécurité routière sur leur territoire.

Chaque année, les villes et villages lauréats reçoivent le label dans le cadre d'une cérémonie officielle.

L'adhésion s'élève à 340€ par an. Le premier panneau « Ville prudente » est offert.

7 communes sur 708 sont actuellement labellisées dans le département 76.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner un avis favorable à cette adhésion.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240219-05-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Affichage : 29/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Le Maire,

Envoyé en Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.